



Les jardins disparus du château royal de Perpignan une visite virtuelle par les textes

The lost garden of the Royal Castle of Perpignan. A virtual tour through texts

Aymat Catafau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pds/302>

DOI : 10.4000/pds.302

ISSN : 2494-2782

Éditeur

Conseil régional Occitanie

Référence électronique

Aymat Catafau, « Les jardins disparus du château royal de Perpignan une visite virtuelle par les textes », *Patrimoines du Sud* [En ligne], 8 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2018, consulté le 30 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/pds/302> ; DOI : 10.4000/pds.302



La revue *Patrimoines du Sud* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Patrimoines du sud – 8, 2018

Les jardins disparus du château royal de Perpignan une visite virtuelle par les textes

Aymat CATAFAU

Le château royal de Perpignan, bâti *ex nihilo* pour le roi de Majorque dans le dernier quart du XIII^e siècle, comporte les espaces de représentation (salle du trône, salles d'apparat, escaliers, tribunes, salle à manger) et d'exercice du pouvoir royal (bureaux, services administratifs et gestionnaires) tels qu'on les conçoit dans les monarchies de la fin du XIII^e siècle. On y trouve aussi les résidences du roi et de la reine, des appartements situés symétriquement de part et d'autre de la tour, des chapelles superposées, ainsi que des lieux de stockage et de transformation alimentaire. Malgré les vicissitudes des occupations successives, ces édifices nous sont parvenus, ils ont été restaurés et constituent de nos jours un des pôles patrimoniaux les plus visités de l'ancienne capitale (fig.1 et fig.1a).

À leur sujet les publications ne manquent pas, depuis l'étude pionnière de Marcel Durliat¹, jusqu'au bilan de recherches le plus récent².



Fig. 1 et 1a. Perpignan (Pyrénées-Orientales), vues aériennes actuelles du château royal prises depuis le sud-ouest et le nord-ouest. © F. Hédelin.

On sait que l'environnement du château royal était entièrement organisé en jardins, plantations de fourrages et de légumes, vergers, vignes, champs, prés, réserve de chasse. Là, se promenaient la famille royale, leurs proches et leurs invités, en des lieux aménagés en treilles, abris, pergolas, parmi des bassins d'eau courante et des enclos où vivaient des animaux exotiques, dont une autruche, une famille de lions, ainsi que de nombreux paons et un gibier abondant.

De tout ce monde en réduction, à la fois champêtre, agraire et sauvage, il ne subsiste rien. Ne nous restent que des images mentales, celles qu'évoquent les actes de l'administration royale, qui ordonne ces espaces, les régit, les protège, les plante d'arbres et de végétaux, les orne et les enrichit de lieux d'agrément.

C'est ce que cette contribution veut illustrer, par un recours exclusif aux documents écrits du XIII^e au XV^e siècle, quand, des rois majorquins aux souverains aragonais, le château et ses jardins sont un des plus beaux ornements vivants de cette résidence, qui n'était pas que de pierre. Cet écrin de nature aménagé autour d'un palais, bien que souvent évoqué, n'a fait jusqu'ici l'objet que de notations marginales et de recherches peu approfondies, malgré des sources nombreuses. Cette relative méconnaissance des jardins du château est principalement due à leur disparition : il n'y avait aucune raison d'approfondir les recherches sur des espaces mal localisés, occupés par des terrains militaires depuis et où aucun vestige n'est identifiable.

Nous ne prétendons pas ici à l'exhaustivité³, car cet ensemble de possessions a été l'objet

1 - DURLIAT, Marcel. *L'art dans le royaume de Majorque. Les débuts de l'art gothique en Roussillon, en Cerdagne et aux Baléares*. Toulouse, éditions Privat, 1962, 404 p.

2 - PASSARRIUS, Olivier ; CATAFAU, Aymat (dir.). *Un palais dans la ville*, actes du colloque tenu à Perpignan du 20 au 22 mai 2011. Collection Archéologie départementale, éd. Trabucaire, 2014. Vol. 1 : *Le Palais des rois de Majorque à Perpignan*, O. Passarius et A. Catafau dir., 568 p. Vol. 2 : *Perpignan des rois de Majorque*, 485 p.

3 - Par ailleurs, absolument ignorant de la zoologie, de la botanique comme de l'histoire des jardins, je suis immensément redevable à mes exigeantes et très compétentes relectrices, Mme Josiane Pagnon, rédactrice en chef de la revue *Patrimoines du Sud*, et Mme Alix Audurier Cros, du laboratoire ART Dev de l'université de Montpellier III, qui m'ont évité bien des bévues et ont enrichi de leurs remarques ce texte.

constant des soins de l'administration royale et a suscité la production d'une abondante documentation écrite, au point que l'index de l'inventaire de la série B des archives départementales⁴ donne plus de cent vingt références concernant les dépendances extérieures du château. Ces références renvoient aux registres de la procuration des rois de Majorque puis d'Aragon. D'après les indications sommaires portées dans l'inventaire, nous avons consulté le quart environ de ces registres, ceux qui nous ont paru les plus susceptibles d'apporter des informations concrètes sur la disposition, l'organisation et l'aspect de ce vaste complexe de jardins. D'autres sources ont été mises à contribution, en particulier les registres de notaires qui ont fourni, au gré des découvertes fortuites, quelques informations très concrètes, et surtout deux registres de comptabilité du roi Pierre IV, le souverain qui a conquis le royaume de Majorque et reconstitué l'unité de la couronne catalano-aragonaise en 1345. Ces registres de paiement des travaux réalisés en 1347 (annexe I) et en 1367 au château royal de Perpignan⁵ illustrent l'importance que ce souverain attache à l'entretien du château et de ses espaces intérieurs⁶ et tout autant à l'entretien des espaces extérieurs ; c'est pourquoi nous les avons intégralement dépouillés, car ils étaient quasiment inconnus de ceux qui ont écrit avant nous sur le château. Ils permettent de localiser et de décrire les jardins et leur entretien avec une grande précision.

Un édifice tel que le château nécessite de petits et grands travaux répétés, mais les jardins et les animaux qui les peuplent ne sauraient exister sans les soins réguliers, quotidiens autant que saisonniers, de professionnels qui y consacrent une partie ou la totalité de leur temps. La nomination de ces personnes, le paiement de leurs salaires, le remboursement des frais et des achats qu'ils engagent multiplient les petits actes enregistrés scrupuleusement par la Procuracion royale et le *Maestre racional*, l'administration des finances royales. Les modestes observations quotidiennes que contiennent ces registres sont précieuses et permettent à l'historien de recréer un peu de la vie au jour le jour du palais et de ses dépendances. Certaines des notations contenues dans ces documents sont assez bien connues ; elles ont été relevées dans les écrits anciens ou récents sur le château royal de Perpignan⁷, mais le plus souvent à titre d'anecdotes ou d'éléments de toile de fond d'un « décor » historique⁸.

Nos documents permettent de dresser la liste et de tracer la géographie, les multiples lieux de mises en cultures, de chasse ou d'agrément qui entourent le château, ainsi que de définir leurs usages et leur protection. Au cœur de ces espaces de nature, le fleuron est constitué par les jardins botaniques et zoologiques et leur riche variété de plantes et d'animaux. Ces

4 - D'après l'index réalisé par Marcel Robin pour l'inventaire de la série B établi par Bernard Alart, instruments de recherche conservés aux archives départementales des Pyrénées-Orientales (AD 66) et en partie disponibles en ligne.

5 - Archivo de la Corona de Aragón, ACA, Real Patrimonio, Maestre Racional ; Volúmenes, Serie General, 2434 ; Cuentas de la administración del castillo de Perpiñán, de Guillermo Amarell, 1346-7-1 / 1347-6-30, 221 folii. Et *ibidem*, 2436, Cuentas de las obras realizadas en el castillo real de Perpiñán, del obrero mayor Guillermo Amarell, 1367-6-2 / 1371-9-6, 90 folii. Consultables en [ligne](#).

6 - Nous sommes en train de préparer une analyse de ces travaux pour la revue *Aedificare*.

7 - TRÉTON, Rodrigue. « Du Palais à la forteresse, les mutations du château royal de Perpignan (XIII^e-XV^e s.) », *Un Palais dans la ville*. Vol. 1 : *Le Palais des rois de Majorque à Perpignan*, Olivier Passarrius et Aymat Catafau dir., éditions Trabucaire, 2014, p. 23-42. ESPAÑOL, Francesca. « Le programme architectural : un palais pour vivre et gouverner », *Un Palais dans la ville*. Vol. 1 : *Le Palais des rois de Majorque à Perpignan*, Olivier Passarrius et Aymat Catafau (dir.), éditions Trabucaire, 2014, p. 115-132.

8 - PONSICH, Claire. « L'espace de la reine dans le palais : l'exemple de la confédération catalano-aragonaise (fin du XIV^e- début du XV^e siècle) ». Dans *Palais et Pouvoir de Constantinople à Versailles*, Marie-France Auzépy et Joël Cornette, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 183-227.

jardins médiévaux du château royal de Perpignan sont des représentants remarquables des lieux d'agrément méditerranéens⁹, par la volonté, et même l'acharnement, que l'on y déploie pour fournir à leurs bénéficiaires le plus précieux et le plus recherché des plaisirs du visiteur d'une nature ensoleillée : la fraîcheur, l'eau et l'ombre, au milieu des plantes et des animaux des pays les plus chauds.

Diversité des espaces extérieurs du château royal

Le château royal a été bâti *ex nihilo* sur une butte dominant la ville médiévale : quelques textes évoquent l'acquisition de terres par l'Infant Jacques, à une maison religieuse, pour la construction du château ; par ailleurs les résultats des opérations d'archéologie ne révèlent nulle trace d'occupation antérieure¹⁰. Au sommet de la butte, appelée dès lors *Puig del rey* ou « colline du roi », le château va servir de point d'ancrage au sud pour les nouvelles fortifications de la ville. Ces remparts enserrant un espace immense de 70 ha, qui quintuple celui enserré par les remparts précédents et dont une bonne partie n'est pas encore construite. Certains de ces terrains firent d'emblée partie des dépendances de château, mais ils s'étendaient aussi hors des murs pour ceux qui nécessitaient de très grands espaces.

Le plus vaste des terrains, qui est réservé à la chasse, est appelé la « devèse », ce qui signifie qu'elle est mise en protection, en « défens », avec interdiction d'y pratiquer chasse, braconnage ou piégeage, sous bonne garde et sous menace de poursuites juridiques. Elle s'étend au sud de la ville, bien entendu loin au-delà des murs¹¹. Un arrêt du second roi de Majorque, Sanche, indique qu'elle touchait aux territoires de Toulouges, Canohès, Villeneuve-de-la-Raho, Saleilles, suivant un arc de cercle de 4 km environ à partir du château, soit une lieue environ, si l'on situe les limites de la réserve à mi-chemin de ces villages¹²

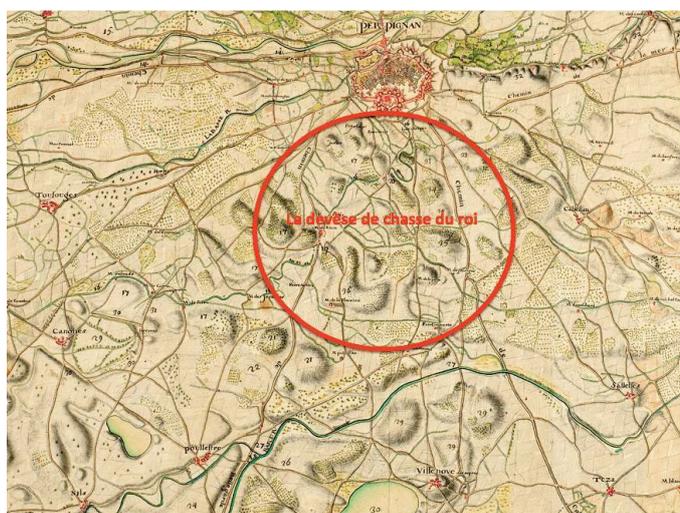


Fig. 2. Position approximative de la devèse de chasse royale, entre le château, au nord, et les villages voisins de Toulouges, Canohès, Villeneuve-de-la-Raho, Saleilles, à peu près à mi-chemin de ceux-ci.

Pour la source, cf. note 10. © SHD.

9 - On pourra renvoyer à l'exemple des jardins du roi René d'Anjou, dont celui de Marseille. Cf. également COULET, Noël. « Jardins et jardiniers du roi René à Aix ». *Annales du Midi*, 1990, t. 102, n° 189-190, p. 275-286.

10 - À l'exclusion d'une occupation du néolithique, découverte lors des fouilles de la cour d'honneur et du porche d'entrée. Cf. PORRA-KUTÉNI, Valérie. « Les occupations préhistoriques du Puig del Rey (Palais des rois de Majorque) ». Dans *Un Palais dans la ville. Vol. 1 : Le Palais des rois de Majorque à Perpignan*, Olivier Passarius et Aymat Catafau (dir.), éditions Trabucaire, 2014, p. 407-419.

11 - À propos de la cartographie de Perpignan, cf. ROUX, Antoine de. « Les environs de Perpignan autour de 1700 d'après la carte des ingénieurs des fortifications ». *Domitia*, n° 11, 2010, p. 45-78.

12 - AD 66, 1B346.

(fig.2). Cette superficie, d'environ 2500 ha, ne pouvait être ni totalement fermée ni totalement défendue à toute activité ou parcours¹³. On doit simplement l'imaginer comme une sorte de réserve de chasse privée, destinée à l'agrément du roi, de sa famille et de ses invités.

On a pu ailleurs évoquer avec force détails les lévriers et les faucons qui font partie des animaux familiers préférés des rois et des reines¹⁴. Les documents de la procuration nous montrent que les interdictions de chasser sont strictement appliquées : ainsi sont poursuivis ceux qui chassaient dans la devèse avec des filets, du feu, un chien ou un furet¹⁵ et l'on saisit aussi les armes d'un braconnier¹⁶. En une autre occasion les délits de chasse concernent un berger et un esclave¹⁷. Ponctuellement, il advient qu'une autorisation exceptionnelle soit accordée à un particulier pour y chasser¹⁸. C'est à travers ce bois que passe le canal qui depuis la Têt parcourt environ 30 km pour mener l'eau au château et à la ville. Ce ruisseau, appelé *rech royal*, joue un rôle essentiel dans cet ensemble de jardins.

Juste au sud du château se trouve le bois du roi qui a lui aussi un garde attiré ; on verra que ce bois est composé d'essences variées, plantées pour y créer une diversité surprenante. Sur les pentes du château, du côté de la ville, au nord et au nord-est, se situe un autre espace : le *gramenar* où poussent les graminées, le fourrage, les pâtures pour divers animaux. Du côté sud de la colline, par où arrive le ruisseau royal, voisinent la devèse et le bois du roi ainsi qu'un champ (*el camp del rey*, qui a laissé son nom à un petit quartier situé entre l'Université et la ville) et des prés. Le ruisseau permet de tous les arroser (fig.3). Sur les flancs de cette butte, au sud encore, est située la vigne du roi, ou plutôt sans doute les vignes, spécialisées par cépages et la figueraie (*figueral*) où d'autres végétaux sont plantés.

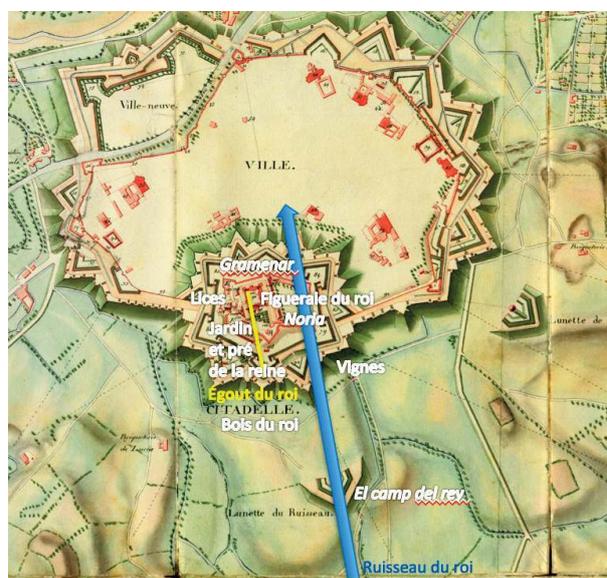


Fig. 3. Les espaces des jardins autour du château royal, positions supposées d'après les textes. Fonds de carte de la ville Perpignan, vers 1700 ; pour la source, cf. note 10. © SHD.

Au plus près du château et de ses occupants se situent les espaces d'agrément quotidien pour les souverains et leurs familiers : le *pradet*, ou pré de la reine, et surtout le jardin de la reine (fig.4 et fig.4a). À ce sujet, il est remarquable, et sans doute trop peu souligné que l'intégration de ce jardin privé au château ait été immédiatement, dès la construction, un impératif

13 - Nous n'avons en tout cas, à ce jour, trouvé aucun témoignage écrit de la clôture de ce vaste espace, alors que les parcs de chasse royaux étaient communément clôturés (information de Mme Audurier Cros).

14 - PONSICH. *Op. cit.*, p. 216-223.

15 - AD 66, 1B262.

16 - AD 66, 1B219.

17 - AD 66, 1B405. Sur l'esclavage en Roussillon aux XIII^e-XV^e siècles, cf. BOURNET, Alain ; CATAFAU, Aymat. « Esclaves musulmans et maîtres chrétiens à Perpignan aux XIV^e-XV^e siècles », Perpignan. *L'histoire des musulmans dans la ville*, 2005, p. 63-83.

18 - AD 66, 1B283, 1B408, année 1466.

pour l'architecte du château et des remparts. Des ouvertures furent ménagées dès l'origine dans le mur sud du château : la porte qui fait communiquer au rez-de-chaussée la cour de la reine avec le jardin, et les grandes baies du premier étage qui ouvrent dans la salle de Majorque en offrant une vue sur ce même jardin. Cette porte et ces baies sont possibles parce que la muraille d'enceinte de la ville intègre, entre celui-ci et le tracé de la muraille, le jardin de la Reine, ainsi que l'atteste un pan du rempart originel d'époque majorquine conservé au sud-ouest du château. Sur le tracé sud du rempart, on aurait pu s'attendre à ce que le château soit le point d'appui de la muraille de la ville, mais celle-ci est détachée du château afin de protéger le jardin de la reine et d'en permettre l'accès facile et permanent.



Fig. 4 et 4a. Perpignan (Pyrénées-Orientales), vues aériennes actuelles du château royal. Le jardin de la reine se trouvait dans le trapèze de terrain baigné d'une lumière blanche, fig.4. Il est situé entre le mur sud du château quadrangulaire et la muraille ancienne, servant aujourd'hui d'appui à un bâtiment intérieur. La fig.4a permet de voir la porte de communication entre les appartements de la reine et son jardin, ainsi que les grandes baies qui ouvraient vers ce jardin depuis la salle d'apparat du premier étage, la salle de Majorque. © F. Hédelin.

Les lices qui bordent le château à l'extérieur servent de parcours de tournoi et de joutes, mais on y trouve aussi, au début du XV^e siècle - on ne sait trop suivant quelle disposition - une maison appartenant à un puissant noble où loge en 1432 le châtelain du château royal. Il s'agit donc sans doute d'une demeure dépendant directement du château, et du roi, dans un espace qui est sous son contrôle, au pied même du château, en situation de poste de garde ou de surveillance avancée. Les lices devraient se situer tout autour du pôle fortifié, en suivant les fossés, mais comme une rue a gardé leur nom du côté ouest du château, nous les avons notées là sur le plan.

Pour tous les espaces les plus proches du château, et les plus intéressants aussi par leur agencement complexe, les travaux de fortification entrepris sous Charles Quint puis sous Philippe II et enfin sous Vauban ont entraîné des transformations de grande ampleur – le château devenant alors la Citadelle, une forteresse aux multiples enceintes et casernements – travaux qui interdisent pratiquement d'en retrouver tout vestige, et même l'emplacement. Le ruisseau royal seul subsiste, qui arrive à Perpignan par le sud sur l'aqueduc *Les Canals*. Il traverse actuellement l'université et il suit, sur un parcours souterrain magnifiquement aménagé, l'axe central de l'avenue Jules de Carsalade du Pont, qui mène du *Camp del rei* et de la Lunette sud (visible sur le plan de 1700) aux abords de la Citadelle. C'est un des éléments

géographiques indubitables pour la localisation de la *noria*, du champ de la *noria* et des autres espaces où l'eau est conduite depuis le ruisseau.

Variété des espèces animales et végétales : un microcosme

Les jardins et espaces de nature entourant le château sont un véritable parc zoologique, un lieu de vie et d'exposition des animaux rares et exotiques, mais aussi un réservoir où prélever les gibiers et animaux plus communs consommés sur la table royale. Dans le bois et la devèse de chasse sont élevés les lapins, les perdreaux¹⁹, dans le bois, peut-être dans les champs, les cerfs, qui viennent parfois jusqu'aux abords des fossés, où l'un d'eux, qui s'était aventuré sur le pont-levis, tombe²⁰. On n'y signale pas d'ours, comme au palais de Barcelone²¹, et la seule mention d'un léopard trouvée est celle de la livraison d'une fourrure de ce fauve pour la chambre du roi. En revanche une autruche est là en 1347, et bien entendu des lions (lion, lionne, lionceaux) dont les gardes, de la famille Domenech, donnent régulièrement des nouvelles (naissances, morts). Des conseils d'alimentation et de soins aux jeunes lionceaux sont transmis par le garde des lions de Charles roi de France²², qui n'est autre qu'un catalan, Guillem de Castello d'Empúries²³ (annexe II). Aux abords du *Gramenar*, dans un fossé, se trouvait la ménagerie ou maison des lions (*casa dels lehons*) dans laquelle les fauves étaient enfermés dans des cages en fer²⁴. La circulation des animaux sauvages est fréquente entre les cours princières à titre de cadeaux diplomatiques, en particulier entre le monde musulman – le royaume de Grenade dans la péninsule, ou les royaumes d'Afrique du nord - avec lesquels les monarques majorquins ont des relations régulières. Plus nombreux, exotiques mais bien acclimatés, les paons sont l'ornement symbolique de la monarchie, mais ils sont aussi appréciés pour leur chair²⁵. Oiseaux de prestige, ils sont offerts à l'occasion de mariages comme cadeaux, et on essaie de s'en procurer de plus extraordinaires encore, comme en 1411, quand on envoie chercher un couple de paons blancs à Marseille²⁶ (fig.5). Remarquons que l'on a aussi fait venir un mouton blanc depuis Saragosse²⁷. Souvent volés, parfois tués à coups de pierre par des garnements, les paons sont protégés, leurs œufs collectés dans la vigne du roi où ils pendent²⁸, sans doute afin d'être mis en couvage. La présence de cygnes est également attestée ; on sait qu'il s'agit d'oiseaux d'agrément mais aussi de mets luxueux²⁹. Dans le bois,

19 - AD 66, 1B408, année 1466.

20 - AD 66, 1B202, fol. 4r°.

21 - PONSICH. *Op. cit.*

22 - Sans doute Charles VII (1422-1461).

23 - AD 66, 1B276, fol. 128v°. Ces conseils, rares et intéressants, sont transcrits et traduits en annexe.

24 - TRÉTON. *Op. cit.*, 32. Rodrigue Tréton donne de nombreuses références à propos de l'entretien des lions et sur la localisation de leur « maisons », en particulier : ADPO, 1B203, 1B257.

25 - Cf. CATAFAU, Aymat. « Recette du paon en sauce au château royal de Perpignan (XV^e siècle) », dans *Chaire, Chair et bonne Chère, en hommage à Paul Bretel*, dir. Françoise Mignon et Michel Adroher, Presses Universitaires de Perpignan, 2014, p. 161-171.

26 - AD 66, 1B193, fol. 34v°.

27 - ACA, Real Patrimonio, 2434 (ci-dessus), fol. 105v.

28 - Archivo de la Corona de Aragón, ACA, Real Patrimonio, Maestre Racional ; Volúmenes, Serie General, 2434 ; Cuentas de la administración del castillo de Perpiñán, de Guillermo Amarell, 346-7-1 / 1347-6-30, 221 folii.

29 - Ils sont mentionnés par Francesca Español d'après la correspondance du roi d'Aragon Pierre le Cérémonieux (ESPAÑOL. *Op. cit.*, p. 123, note 185).

un colombier abrite des pigeons, qui figurent aussi sur la table du roi. Après la vendange, on fait venir au bois par charrette la rafle et le moût des résidus du pressage des raisins (la *vinassa*) pour nourrir les pigeons qui y sont élevés. Pour l'autruche comme pour les cerfs et les paons, on achète du mil³⁰, stocké dans de très grandes jarres, les *albfias*³¹, et aussi des choux. Pour nourrir les lions, des chèvres sont élevées sur le *gramenar*, et, de manière symbolique mais aussi très matérielle, l'entretien des lions est à la charge de la communauté juive de la ville. Il en est de même à Barcelone et à Valence. Les juifs sont les sujets directs du roi et à ce titre lui sont liés personnellement et sont sollicités par lui pour les dépenses extraordinaires, qu'ils financent tant qu'ils le peuvent. Ce financement a des traductions très concrètes. Quand, en 1419, la communauté juive de Perpignan affaiblie ne peut plus le payer, le gardien des lions se tourne vers la justice et fait saisir le seul bien de la communauté qui ne l'ait pas encore été, les pierres tombales du cimetière juif. Saisies, puis vendues à l'encan, certaines servent à bâtir une fontaine publique à Perpignan³².



Fig. 5. Un paon du roi, sur un registre de la procuration royale du XIII^e siècle, AD 66, 1B92. Remerciements à D. Fontaine archiviste AD 66. A. Chèle © AD 66.

Les espèces végétales présentes autour du château sont bien connues par les comptes d'une année entière, du 1^{er} juillet 1346 au 30 juin 1347, auxquels nous puiserons largement. Ce compte présente en outre le grand intérêt de renseigner sur la succession des travaux agricoles, leur date, leur durée. Quelques autres documents fourniront d'utiles compléments au sujet des plantations.

En juillet, on bêche la terre à la figueraie, où se trouve un groupe d'oliviers (*l'oliu*) pour lesquels on creuse une rigole afin de les inonder. Des choux (*cols*) y sont plantés, de même que d'autres plantes, qui sont en plate-bandes (*ayroles*). Parmi celles-ci les carottes (*pastanagues*), comme les choux, tous deux sarclés en juillet et août, sont destinés principalement aux cerfs et aux lapins, mais la production de choux est insuffisante et il faut en acheter. Pourtant, en novembre il est précisé que l'on y a planté 990 choux rouges (*cols roga*) pour les lapins. On sème aussi au figueral des fèves (*faves*) et fèveroles (*favols*), des vesces (*vessa*)³³ et une autre plante appelée « *trosset* ». À la figueraie, dont les bordures (*marges*) sont agrémentées de rosiers (*rozers*), sont plantés en août cinquante-trois pêchers³⁴. En

30 - 1401 - 1B181, fol 9 r; 1403 - 1B186, fol. 10v^o.

31 - AD 66, 1B227, fol 28r^o.

32 - AD 66, 1B217, fol. 88v^o et 89r^o.

33 - AD 66, 1B213, fol. 51v^o, en 1419.

34 - ACA, Real Patrimonio, Pergaminos, 174, 1347-8-17. D'après l'analyse du [document](#) : « Guillem Siger, jardinero de Perpiñán, reconoce haber recibido de Guillem Amarell, obrero mayor del castillo real de Perpiñán, 23 sueldos y 5 dineros, moneda barcelonesa, como precio y salario para plantar 53 melocotoneros en el « Figueral » de este castillo ».

1419, on retrouve mention de l'achat de trente-sept orangers et de trente pêcheurs (*presseguers*) pour la figueraie du roi³⁵ (annexe III). On y plante aussi du safran, c'est-à-dire des crocus dont les pistils donnent cette épice.

Au bois, on trouve des oliviers (le terme *oliver* pouvant renvoyer à un massif d'oliviers), dont deux sont localisés près d'un pin³⁶, mais aussi des jujubiers (*ginjolers*). Certaines parties du bois sont défrichées en 1346, où l'on fauche le sous-bois (*ab faus a les romagueres*) et on bêche avec deux genres d'outils différents, l'un plus lourd pour remuer la terre des prés en profondeur (*ayxades praderes*), l'autre à l'usage des jardiniers (*ayxades ortolanes*). Le sous-sol de ce bois est traversé par l'égout enterré qui s'écoule au sud du château, celui par lequel le roi Jacques II s'était enfui en 1285 quand il fut assiégé par son frère Pierre III d'Aragon. Les fumiers (*fems*) sont tirés de cet égout puant par une équipe de femmes munies de paniers d'osier, et l'on y brûle ensuite une livre de canelle pour en chasser les miasmes, car le conduit passe sous les cuisines du roi. Ces fumiers, ceux des latrines (*privades*) du château et aussi ceux collectés en ville (transportés par charettes) sont répandus à la figueraie, puis labourés et recouverts. On retourne de même les plates-bandes au fur et à mesure qu'on en récolte les choux.

En août et septembre on paie un garde pour surveiller les raisins à la vigne du roi : est-ce contre les « grapillonners » précoces³⁷ ou contre les oiseaux ? Que sont ces vignes ? L'une est dite la « vigne du grec »³⁸, c'est sans doute le cépage qui est indiqué ainsi, on a dit qu'il s'agissait de « malvoisie ». Plus sûrement on sait par les comptes royaux que le vin muscat des vignes du château est apprécié des souverains, qui se le font expédier quand ils sont au loin. En décembre on taille la vigne et les treilles (*podar les rasimeres*). Les comptes de 1346 illustrent un épisode ignoré de la viticulture méditerranéenne, celui de l'exportation de jeunes plants de vignes (des *mallois*) depuis les vignes du château jusqu'à Collioure et de là par bateau vers Valence pour y être plantés aux vignobles du roi. Dans de grandes panières souples en osier, pleines de terre détrempeée, on emporte six cents plants de muscat et cinq cents de trois autres cépages, non identifiés (*vincels*, *jalmir clar*³⁹, *perdels*). Le même transport, en janvier 1347, emporte des greffons de diverses variétés de figuiers, non précisées

35 - AD 66, 1B213, fol. 26-27.

36 - « *Dos olivers que son pres del pí al bosch* », ACA, 2434, fol. 94r^o.

37 - On sait que glaner et grapillonner (*espigolar*) sont des usages très anciennement inscrits dans les droits des pauvres des campagnes. J'en ai trouvé mention au début du XIII^e siècle. Ma mère, dans la *colla* d'un propriétaire du Soler, avait comme les autres reçu la consigne de laisser les grapillons les plus petits, pendant au cep, pour ceux qui passaient après la vendange afin de faire leur propre vin. Dans ma famille, qui n'avait pas de vignes, les enfants grapillaient les raisins à faire sécher au grenier, afin d'avoir ces délicieuses *panses*, les raisins secs qui accompagnaient les figues et les noix à Noël. Bien entendu, vendanger avant le propriétaire était au contraire un vol !

38 - Le roi se réserve les « *racemos vitium vocatorum del Grech* », AD 66, 1B145, fol. 126v. (cité par Tréton. *Op. cit.*, p. 31).

39 - Lors de la première présentation de ce document, au sujet du *jalmir*, Rémi Sire, alors étudiant en master 2, m'a fait la remarque que ce mot lui rappelait le *jaumet*, cépage traditionnel roussillonnais. Ayant eu l'occasion de feuilleter le dictionnaire de Pierre Rézeau, à la rubrique *jaumet*, j'ai constaté que la forme *jaumir* était attestée anciennement. Or en catalan ancien *jaumir* ou *jalmir* est quasiment interchangeable (cf. RÉZEAU, Pierre. *Dictionnaire des noms de cépages de France : histoire et étymologie*, CNRS éditions, 2008, *sv jaumet*). « Jaume » signifiant « Jacques », ce cépage correspond à celui appelé en français « jacobin » et en italien « *giacomino* ». Voilà donc un de ces cépages sans doute identifié. On n'est pas étonné qu'il soit exporté, car le vin qu'il donnait, que l'on dit aujourd'hui « souple », au degré alcoolique élevé et madérisant rapidement, devait être apprécié à une époque où la conservation des vins était toujours problématique.

(annexe IV). En avril, on envoie au château de Valence trente lapins, blancs, noirs ou « en braies » (aux pattes de couleur), qu'un chasseur a pris vivants avec ses deux furets et ses filets⁴⁰. Ces lapins sont placés pour le voyage dans deux cages munies de petits abreuvoirs de terre cuite...

Au mois de mars 1347, de grands travaux aménagent un nouveau verger d'agrément au sud du château, appelé *le champ de la noria* (la roue pour monter l'eau du ruisseau), et donc bien irrigué. Cent dix femmes y portent de la terre, de jour et de nuit, dans des paniers solides (*deschs terrers*), douze hommes bêchent et remplissent leurs paniers, puis le sol est préparé par des labours et aplani par des rouleaux de pierre (*aplanadoras*) tirés par des mules à l'aide de cordes de chanvre ; enfin on y creuse les trous de plantation. On plante là des figuiers de deux variétés – *martinenques* et *successes* – à côté de poiriers (*perers*), de pommiers (*pomers*), de cerisiers (*serirers*) mais aussi de lauriers (*laurers*) et de myrte (*murtra*) que l'on achète à un jardinier de la ville, et de la figueraie on prélève d'autres figuiers et des pruniers (*figeres* et *pruners*) et des abricotiers⁴¹ que l'on replante au même champ. Plus près des appartements et du jardin qui les jouxte, au petit pré de la reine, ou *pradet*, des orangers (*torongers*) ornent une plate-bande.

Des amandiers de la figueraie et du verger de la reine, on cueille en octobre les amandes entières (*encires*) et celles dont les coques ont commencé à s'ouvrir (*badades*) ; les nèfles (*nesples*) sont cueillies au même moment. Octobre est aussi le temps de tailler les branches mortes des oliviers et des rejets de leurs souches (*lo secum dels plansos dels olivers*). Quant aux olives, on ramasse celles que le vent a fait tomber (*les olives del vent*) et des hommes gaulent sur les arbres les autres, qui sont cueillies par des femmes et rassemblées au pigeonier, puis de là portées au moulin *d'en Bastit* en ville, sans doute au « pont d'en Bastit » entre la vieille ville et la rue Saint-François (rue Foch d'aujourd'hui), où coule un ruisseau⁴² qui alimente plusieurs moulins. L'un est le moulin à huile du nommé Bastit, que l'on paie ensuite pour les « pressions » (*presses*) des olives du roi.

L'eau et l'ombre

Les jardins d'agrément du château royal de Perpignan constituent un ensemble de petits espaces imbriqués, souvent clos de murs et murets, qui communiquent entre eux et où l'on veille au bien-être de ceux qui y passent leurs heures de repos. Pour cela deux conditions sont indispensables : l'adduction d'eau et l'aménagement de lieux de promenade et de repos ombragés, deux éléments, eau et ombre, qui permettent de goûter dans la fraîcheur aux

40 - ACA, 2434, fol. 113v^o : *Arnau Fabre quens ajuda tot lo dia a pendre XXX conils entre blancs et bragats et negres les quals avem trameses al seyor rey en Valencia ... porta lo dit arnau II furos ab sos filats.*

41 - L'orthographe du terme employé en 1418, « aribrecotorum », témoigne de la méconnaissance du mot par le notaire royal, et donc sans doute de sa rareté. Les abricotiers (albacoq) sont introduits en Europe par les Arabes et arrivent dans le midi par l'Espagne. Le climat du Roussillon leur convient particulièrement, tout comme aux orangers (je remercie Mme Alix Audurier Cros de ses très instructives observations à ce sujet). Voir AD 66, 1B213, fol 26 r^o, a. 1418, acte édité ci-dessous.

42 - Le ruisseau ou *rech* comtal, datant du XII^e siècle, à ne pas confondre avec le *rech* royal, du XIV^e siècle, qui arrive au sud, cf. *infra*.

beautés d'une nature mise à portée des résidents du château.

Sur la butte du château, la question de l'eau est essentielle. Trois moyens différents sont prévus pour garantir son alimentation en eau. Pour les habitants du château lui-même, dès l'aménagement des édifices qui entourent la cour centrale, une très grande citerne enterrée fut à la fois creusée et construite, en deux travées séparées d'arches en marbre gris bleu de Baixas, le même matériau que celui utilisé pour la Tour de l'Hommage qui surmonte l'entrée du château. Couverte intérieurement d'un enduit au mortier de tuileau, elle a une capacité d'environ 440 m³ (fig. 6 et fig. 6a). Elle est alimentée par un complexe réseau de collecte des eaux pluviales qui s'écoulent depuis les terrasses et les toitures du château vers deux puits de décantation pleins de gravier qui la filtrent avant qu'elle ne s'écoule dans la citerne⁴³. Cependant la citerne nécessite d'être régulièrement curée, en raison des boues qui s'y accumulent, ce qui est fait le premier juillet 1346 (c'est la première entrée du livre de comptes royaux

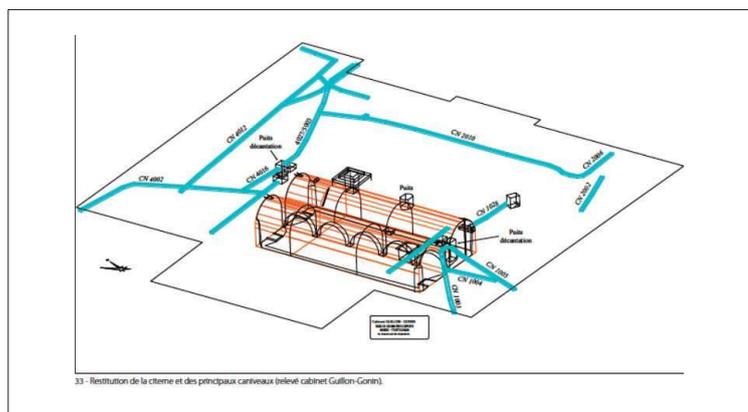
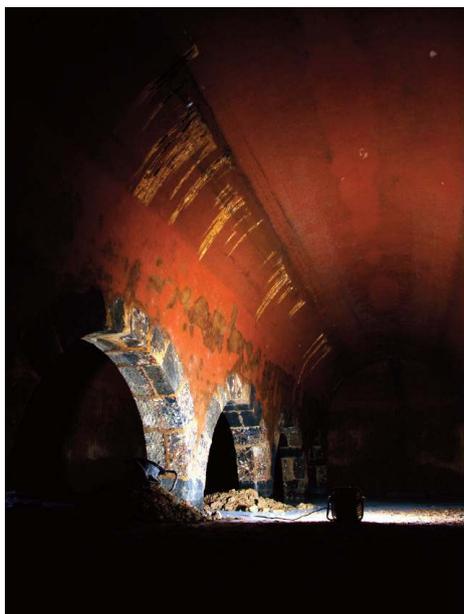


Fig. 6 et 6a. Perpignan (Pyrénées-Orientales), citerne de la cour d'honneur du château.
Photo © Passarrius, restitution © Cabinet Guillon-Gonin.

de cette année)⁴⁴. On profitait certainement du bas niveau des eaux dans la citerne.

Une autre eau, sans doute plus fraîche et destinée d'abord à la boisson, est tirée d'un puits, dit puits de Sainte-Florentine, qui, malgré une profondeur de 26 mètres, n'atteint pas la nappe phréatique et est en réalité alimenté par un réseau de galeries souterraines presque horizontales qui drainent les eaux d'infiltration de la colline en les conduisant par drainage vers le puits, galeries qui sont appelées par les spécialistes des « mines ». Situé dans la cour de la reine, et sans doute réservé en priorité à l'eau des tables royales, ce puits est cité dans les travaux de 1346-1347, car, à plusieurs reprises, on mentionne qu'il a fallu envoyer au fond

43 - On trouvera une très exacte description de ce réseau complexe dans la contribution d'Olivier Passarrius au t. 1 de l'ouvrage *Un Palais dans la ville*, où il expose les résultats de la fouille qu'il a réalisée en 2010 dans la cour d'honneur du château royal : PASSARRIUS, Olivier. « Cinquante ans d'archéologie au Palais des rois de Majorque », *Un Palais dans la ville. Vol. 1 : Le Palais des rois de Majorque à Perpignan*, Olivier Passarrius et Aymat Catafau dir., éditions Trabucaire, 2014, p. 359-406.

44 - On paie un sou l'homme « *que escura la sisterna del castel e la fe neta* » et trois deniers (le quart de cette somme, la femme qui lui a porté de l'eau à boire pendant ce travail (l'eau du fond de la citerne, agitée par le curage ne pouvant être consommée).

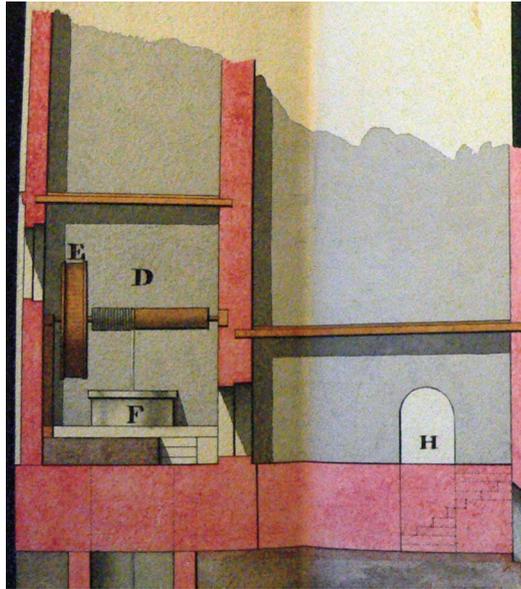


Fig. 7. Perpignan (Pyrénées-Orientales), puits de Sainte-Florentine, dans la cour de la reine du château. Dans l'interstice entre les deux édifices sont conservées les poutres qui soutenaient une roue à écureuil. © Passarius.

Fig. 8. Coupe du puits Sainte-Florentine (archives du SHD, 1VH1408). On distingue bien la roue, à gauche, à la lettre E, qui actionne l'axe D. © SHD.

du puits un homme pour en retirer un seau qui y était tombé et pour en refaire la margelle (fig.7). Une coupe colorisée de ce puits, réalisée par le Génie, propriétaire des lieux au XIX^e siècle et retrouvée au Service historique de la Défense donne à voir le mécanisme qui permettait de remonter les seaux depuis le fond du puits (fig.8). Une roue de levage (sans doute une roue « à écureuil » du type de celle encore conservée à Mont-Louis, (fig.9) était certainement installée dans l'interstice entre le mur sud de la chapelle basse et le mur nord des appartements de la reine, ainsi que le montrent des points d'acrocche bien visibles. Cependant il ne s'agit pas là, comme on l'a parfois dit, de la *noria* du château.



Fig. 9. Puits avec roue à écureuil, mue par un homme marchant debout à l'intérieur. Citadelle de Mont-Louis dans les Pyrénées-Orientales, XVII^e siècle. © RETP Mont-Louis.

Les besoins en eau des cultures des jardins et des vergers sont bien trop importants pour que ces approvisionnements puissent y suffire. Depuis le début du XIV^e siècle, le ruisseau royal, dit de Thuir, conduit l'eau de la Têt, depuis Vinça, jusqu'à Thuir puis de là à Perpignan⁴⁵. Arrivant dans la ville par le sud, il se trouve à une hauteur de 48 m au dessus du niveau de la mer, alors que le château est à une altitude de 58 m. Une immense roue, une *noria* ou *nora*, l'orthographe hésitante des scribes de la chancellerie royale montre que le mot est importé, exotique, venu de l'arabe⁴⁶ (fig.10), élève l'eau depuis le ruisseau royal jusqu'au niveau de la butte. Elle est en bois, nécessite un entretien permanent, et, quand elle tourne, un gardien doit veiller auprès d'elle jour et nuit, car les forces exercées sur le bâti peuvent se révéler

45 - CAUCANAS, Sylvie. *Moulins et irrigation en Roussillon du IX^e au XV^e siècle*, CNRS Histoire, 1995, p. 269-278.

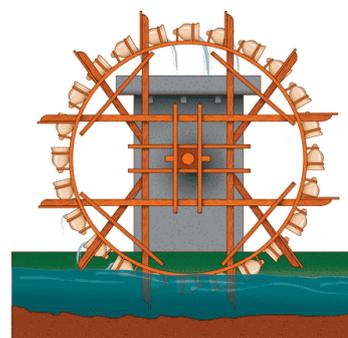
46 - Cet appareil exotique porte un nom non-latin, qui est l'occasion d'hésitations sur son orthographe de la part des scribes. En 1341, le roi Jacques III autorise les habitants de Perpignan à prendre de l'eau du canal de Thuir « en amont de la machine construite dans ce ruisseau et nommée en langue vulgaire nora » : *quod de aqua rechi nostri vocati de Thoirio possitis recipere in quocunque loco ipsius rechi voveritis, super seu ante artificium constructum in recho ipso nora vulgariter nominatum*, GARCÍA EDO Vicent, *El Llibre Verd Major de Perpinyà (segle XII-1395)*, Barcelona, Fundació Noguera, 2010, doc. 181, p. 542 ; cité dans TRÉTON. *Op. cit.*, 31.

destructrices en cas de blocage. Elle pouvait, si besoin, être mue par un cheval, puisqu'on en achète un dans ce but en 1419⁴⁷, mais la mention d'un lieu appelé *lo salt de la nora* suggère qu'elle devait être actionnée habituellement par le courant lui-même, quand celui-ci était suffisant. C'est d'ailleurs ce que suggère la nécessité de payer un garde de la *nora*, et de l'indemniser aussi pour les nuits pendant lesquelles il est obligé de veiller auprès de la machine. On achète des poutres pour réparer la roue, on achète du *sagí*, du lard de porc roulé serré, ficelé, qui sert à oindre le moyeu de la roue (*sagi per untar la nora*). Des pots de terre (*durnea*)⁴⁸ ou des seaux de cuir (*poals*) sont attachés par des cordes (*treneles*) à la roue (fig.11).



Fig. 10. Hama (Syrie), noria sur le fleuve Oronte. Le saut de la noria, ou « salt de la nora », mentionné à Perpignan pourrait correspondre à l'aménagement visible sur cette photo qui permet à l'eau d'un canal qui s'écoule doucement sur un sol presque plat d'acquérir la puissance nécessaire pour entraîner la roue. Un dispositif de ce genre a pu être détruit par les inondations du début du XV^e siècle, nécessitant d'acheter un cheval pour faire tourner la roue. © B. Gagon.

Fig. 11. Schéma d'une noria, avec vases (*durnea*), attachés à la roue. À la place des vases, on trouve souvent la mention de seaux (*poals*). © Noria Corporation.



L'eau est conduite depuis la *noria* à l'aide de cheneaux (*canals*) à ciel ouvert et par endroits de tuyaux de céramique (*canons*) ou de plomb (*los canos del plom*) enfouis, et dans tous les cas les joints sont colmatés avec un « bitume » (*batum*) artificiel fait d'huile, d'étope et de joncs que l'on achète spécialement⁴⁹.

Dans les jardins, des canaux à ciel ouvert (*canals*), des rigoles (*sequias*) conduisent l'eau et des bassins-réservoirs sont aménagés. On cure l'*aljub* (*aljup*) citerne basse au ras du sol, de tradition arabe, comme son nom l'indique, qui se trouve dans le *pradet* de la reine, et dont on pouvait puiser l'eau avec un seau (fig.12). Dans le petit pré de la reine, on tend un jour des toiles, des tentes que l'on dresse pour prendre l'air, puis que l'on replie et range dans le magasin⁵⁰. Pour un usage plus durable, on

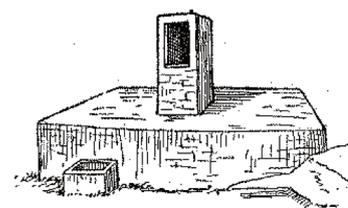


Fig. 12. Un *aljub*, réservoir d'eau au niveau du sol, tel que celui qui se trouvait dans le jardin de la reine ; illustration tirée du dictionnaire catalan d'Alcover-Moll. © Editorial Moll.

47 - AD 66, 1B213, fol. 5. D'après Rodrigue Tréton le cheval est rendu nécessaire en raison des dégâts causés par de récentes inondations (TRÉTON. *Op. cit.*, 31).

48 - AD 66, 1B163, procuration royale n° XXI.

49 - ACA, 2434, fol. 65 r°: *Per oli a fer batum ales jogatures de los canals de la nora* ; fol. 76 r° : *costa batum que fe N'Amoros oli, estopa, joncz.*

50 - ACA, 2434, fol. 50v°: *per II tendes que portaren al prat per aureiar e puys tornaren les plegar e metre dins al matzem.*

construit en bois (*biges et monals*)⁵¹ des pergolas (*taginats*) sur lesquelles montent des treilles (*rasimeres*) que l'on attache de joncs, au petit pré de la reine et aussi à la figueraie⁵², où les pergolas sont aussi couvertes de roseaux coupés, de *canís*⁵³.

Le champ de la *noria*, lors de son aménagement, fait l'objet d'une véritable mise en scène paysagère : allées, plates-bandes (*ayroles*), bas-côtés (*marginades*) sont préparés, bêchés, fleuris (de roses) semés de plantes, ornées d'arbres plantés en petits massifs d'espèces... Les marges de la figueraie, plantées de féveroles, sont aussi bordées de rosiers et sont nettoyées en avril⁵⁴. Dans un but peut-être plus utilitaire que décoratif, les marges de la plantation d'amandiers de la figueraie sont plantées de fourrage (*ferraga*) pour les lapins.

Ces jardins fournissaient donc à la monarchie majorquine, puis aux souverains aragonais qui lui succédèrent, un cadre de vie agréable, un domaine de parcours, de chasse, de promenades et de méditation. La puissance symbolique de ces espaces est double : d'une part ils manifestent la toute puissance royale par sa capacité à faire pousser et même naître (les lionceaux !) des espèces variées, souvent exotiques, parfois rares, presque inconnues ; par ailleurs, en recréant une nature idéale, le roi s'élève aux côtés du Créateur, qu'il imite sans le concurrencer. Les visiteurs du château, sujets nobles ou ambassadeurs étrangers, ne pouvaient qu'en être impressionnés, car les aptitudes du climat et les soins attentifs apportés à l'irrigation et aux cultures faisaient de ces jardins un microcosme de tous les paysages riverains de la Méditerranée, tels que le scribe d'un notaire se plaît à le dessiner sur l'intérieur de la couverture d'un de ses registres, en 1346, en représentant une haute fontaine ornée de dégueuloirs en forme de têtes de lions et entourée d'animaux (fig.13).

Mais ce petit paradis⁵⁵ terrestre eut aussi son serpent, ou plutôt son intrus. En 1347, le comptable du roi enregistre le prix de réparation d'un filet où l'on avait pris un renard (*un volp*) qui



Fig. 13. Dans un registre de notaire perpignanaise de l'année 1346 : fontaine, jardin, animaux dans une représentation paradisiaque. AD 66, 3E1/107, couverture. Remerciements à Chloé Bonnet, doctorante de l'UPVD. © C. Bonnet.

51 - ACA, 2434, fol. 97v°, paiement de traverses pour les treilles : *an Valdestavia sarrador per V tals que fe obs de traversers de les rasimeres del figeral*.

52 - ACA, 2434, fol. 66r° : *liga en les rasimeres dels taginatz del figeral*.

53 - ACA, 2434, fol. 101v° : *encanissaren e ligaren als taginats del dit figeral* ; fol. 104v° : *encanissar et ligar les taginatz del pradet de la seyora reyna*.

54 - ACA, 2434, fol. 119v° : *denejaren les marges dels rozers al figeral*.

55 - Le terme de « paradis » n'est pas usurpé. En effet c'est sous ce nom que sont désignées les terrasses qui surmontent les appartements de la reine et du roi dans le château, terrasses couvertes et ouvertes sur les côtés, où l'on monte prendre le frais à la belle saison. Ces « paradis » sont l'objet de grands travaux de réfection et sans doute d'agrandissement en 1367-1371, ACA, 2436.

mangeait les lapins du bois. Le gouverneur du château lui-même était présent lors de la capture de ce malfaisant, comme pour souligner l'importance attachée à la protection de cet Éden de verdure⁵⁶.

À partir du XVI^e siècle la militarisation de Perpignan, devenue place forte avancée de la monarchie hispanique, transforma les environs du château en une citadelle formidable, enserrée de trois enceintes successives et dotée de nombreuses casernes, baraquements et poudrières, qui détruisirent tous les aménagements antérieurs. C'est aujourd'hui par l'imagination seule, appuyée sur les mots des textes du Moyen Âge, que nous pouvons nous aussi nous promener dans ces jardins vraiment royaux.

Aymat CATAFAU

Maître de conférences, CRESEM, Université de Perpignan Via Domitia

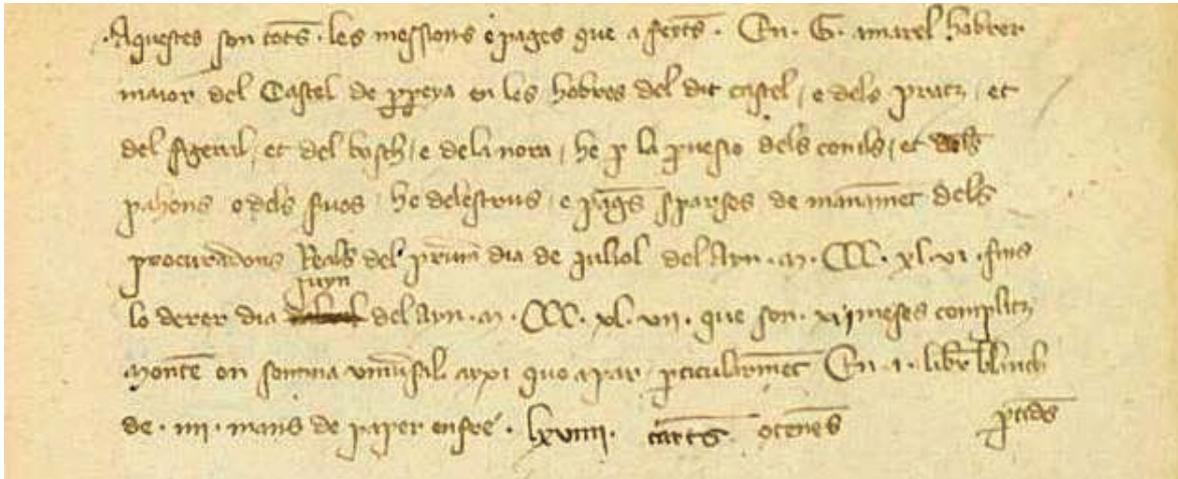
56 - ACA, 2434, fol. 106r^o: *pagam an Sahuger per un filat que li trenqua en Guillem de Proves per un volp que s'i enlassa al bosch hon menjava los conils et mana lo governador, que fo present a pendre la dita malfaytora, que pagas al dit Sahuger la messio d'adobar lo dit filat.*

Pour citer cet article :

Aymat CATAFAU. « Les jardins disparus du château royal de Perpignan. Une visite virtuelle par les textes », *Patrimoines du sud* [en ligne], 8 / 2018, mis en ligne le 1^{er} sept. 2018, consulté le [la revue électronique *Patrimoines du sud*](#)

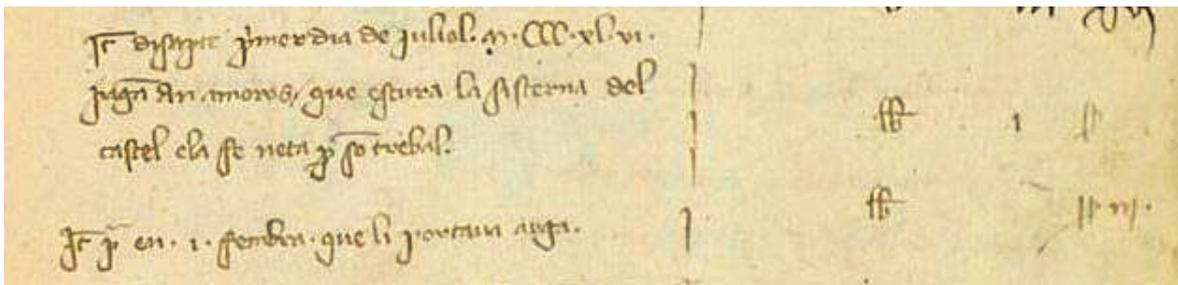
ANNEXE 1

A-1 et A-1a : première page de la partie concernant les travaux au château royal dans le livre de comptes de Guillem Amarell, 1346-1347, ACA, Real Patrimonio, Maestre Racional ; Volúmenes, Serie General, 2434, ici fol. 49r°. Transcription et traduction partielles.



Aquestes son les messions e pages que a feytes en G. Amarell hoberer maior del Castel de Perpenya en les hobres del dit castel e dels pratz et del figeral et del bosch e de la nora, he per la provesio dels conils e dels pahons e dels servos he de lestrus, e pages sparses de manament dels procuradors reals del primer dia de juliol del any M CCC XL VI fins lo derer dia de juyñ del any MCCC XL VII que son XII meses complitz. Monten en somma universal ayxi quo apar particularment en I libre blanch de IIII mans de paper enfre LXVIII cartes contenens partides

Ici figurent les dépenses et payes faites par Guillem Amarell, gestionnaire des comptes du château de Perpignan pour les travaux faits au dit château et aux prés, à la figueraie, au bois et à la noria, et pour la nourriture des lapins, des paons, des cerfs et de l'aur-truche, ainsi que les payes diverses sur ordre des procureurs royaux, du premier juillet 1346 au dernier jour d juin 1347, soit douze mois complets. Elles s'élevènt à la somme totale qui est inscrite à part sur un livre blanc de quatre mains de papier soit de 69 folii divisés en ... parties.



Item disapte primer dia de julio MCCCXLVI
pagan an Moros que escura la sisterna del
castel e la fe neta per son trebal
Item per una fembra que li portava ayga

1 s
3d

Item samedi premier juillet 1346, payé à Amoros qui a curé la citerne du château et l'a faite propre, pour son travail : 1 sou

Item pour une femme qui lui a porté de l'eau : 3 deniers

ANNEXE 2

A-2 et A-2a : Conseils pour l'élevage des lionceaux (photo du document, texte transcrit et traduit).
AD 66, 1B276, fol. 128v°. Sans date, probablement 1455.
Avec l'aimable autorisation des archives départementales des Pyrénées-Orientales.

Nodrintment dels petits leons quant son nats.

Asso es lo regiment dels leons segons que diu maestre Guillem de Castello d'Ampuries qui nodreys aquells del rey de Franssa a Paris. Primerament cant los leons nexen, estan con a morts e son tots banyats e la lahona lepa·ls, exugans·los. E quant ells se comensen de moure, que ela los ha lepats, que paren exucs, que hom los hi tolga ab manera, com si per forsa los li volien tolra, la lahona los mataria.

E quant hom coneys que ella deu parir, que es ben grossa, tolre que lo mascle no sia ab ella, com si ella paria devant lo mascle, de dupte que lo mascle no·ls li tolges, matar los hia.

Item quant hom los ha preses, cove que hom fassa bon foc, axi be d'estiu com d'ivern, e escalfar·los, be axugan·los. Asso cove se fassa tot en .I. dia. E puys metre·ls en una portadora en que hom se banya plena de palla. E ajats gosces que agen let e fets los mamar. E per tal com per ells metexes no mamarien, metre·ls la mamella. E haver bona cura de soveny donar·los a mamar, e haver tantes gosces que agen assats let e aquest regiment tenir·los tro an dos meses. E apres los dos meses, donar·los carn capolada, e si volen menjar que mengen. E tenir·los si es d'ivern en loc calt, e sobre tot visitar·los soveyn e fer·los mamar axi de nit con de dia.

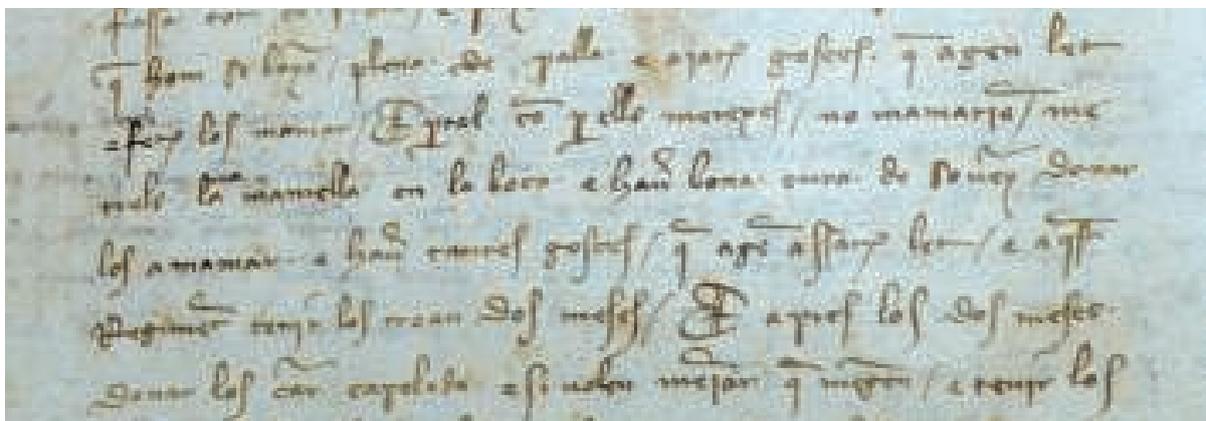
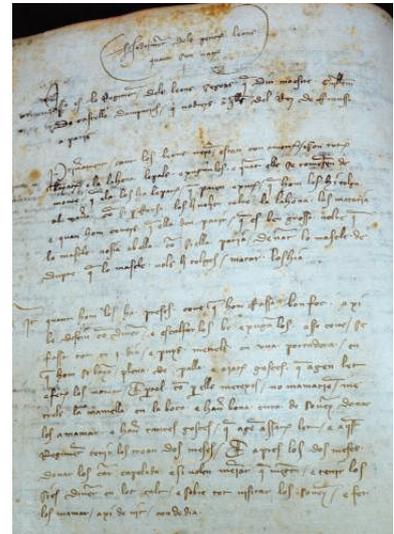
Soins aux petits lions quand ils sont nés.

Ceci est le régime à suivre pour les lions selon les instructions de maître Guillem de Castello d'Empúries, qui soigne ceux du roi de France à Paris.

D'abord, quand les lions naissent, ils sont comme morts et ils sont tout humides, et la lionne les lèche en les essuyant. Et quand ils commencent à remuer, quand elle les a léchés et qu'ils paraissent secs, il faut les lui enlever avec ruse, car si on voulait les lui prendre par force, la lionne les tuerait.

Et quand on voit qu'elle doit mettre bas et qu'elle est bien grosse, veiller à ce que le mâle ne soit pas avec elle, car si elle mettait bas devant le mâle, de crainte que le mâle ne les lui prenne, elle les tuerait.

Ensuite, quand on les a pris, il convient que l'on fasse bon feu, aussi bien l'été que l'hiver, et de les réchauffer en les essuyant bien. Il convient que tout cela soit fait en un jour. Et puis il faut les mettre dans une comporte, de celles où l'on prend un bain, pleine de paille. Et ayez des chiennes qui aient du lait et faites-les têter. Et comme d'eux-mêmes ils ne têtent pas, mettez-leur la mamelle dans la bouche. Et ayez soin de leur donner souvent à têter, et d'avoir assez de chiennes pour qu'ils aient assez de lait. Et ce régime doit être prolongé pendant deux mois. Et après ces deux mois, on leur donnera de la viande émincée¹, et tant qu'ils veulent manger, qu'ils mangent. Et si c'est l'hiver, les garder en un lieu chaud, et surtout venir les voir souvent et les faire têter ainsi de jour comme de nuit.



1 - Carn capolada : capol = retall o bocí petit ...

ANNEXE 3

A-3 (1 à 6) : Quelques documents médiévaux du registre 1B213 de la procuration royale : les mots des jardins... Photos, textes transcrits et traduits. Toutes les photos des documents des archives départementales des P.-O. sont publiées avec l'aimable autorisation de Mme la directrice des archives départementales des Pyrénées-Orientales.

AD 66, 1B213, fol 25 r°, années 1418-1419

Sit omnibus notum quod ego Bernardus de Travera, tenderius ville Perpiniiani, gratis et ex certa sciencia confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii, locumtenentis vestri, omnes illos viginti octo solidos et sex denarios barchinonenses de terno, incluso uno solido pro presenti apoca et pro quibus et quorum precio a me emistis seu emi fecistis due aymine et media de avena pro serendo seu seminando olivare domini regis ad rationem undecim solidorum pro aymina [...] Quod fuit actum Perpiniiani die vicesima octava mensis januarii, anno a nativitate Domini millesimo CCCC° decimo nono. Presentibus pro testibus Petro Griffie mercatore, Berengario Valls sartore, ambobus vile Perpiniiani, et me Raymundo Ferrarii notario qui hec requisitus recepi.

...moi Bernat de Travera, boutiquier de Perpignan... reconnais avoir reçu de vous Bartholomeu Miralles procureur royal... que vous m'avez payé par l'intermédiaire de Pere Roure notaire, 28 sous et 6 deniers barcelonais, dont un sou pour cette quittance, somme pour laquelle vous m'avez acheté deux émines et demie d'avoine à semer dans l'olivette du roi, au prix de 11 sous par émine. Fait le 28 janvier 1419.

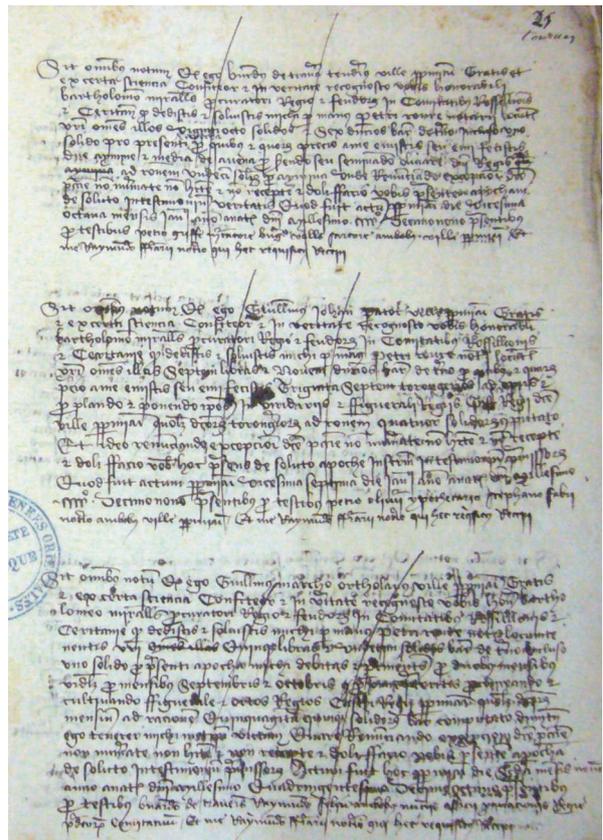
Sit omnibus notum quod ego Guilelmus Johan parator ville Perpiniiani, gratis et ex certa sciencia, confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii locumtenentis vestri, omnes illas septem libras et novem denarios (*lire : solidos*) barchinonenses de terno pro quibus et quarum precio a me emistis seu emi fecistis triginta septem torongerios ad opus et pro plan(tan)do et ponendo ipsos in viridariis et ffiguerali regii castri regii dicte ville Perpiniiani, quolibet dictorum torongeriorum ad rationem quatuor solidorum computato [...] Quod fuit actum Perpiniiani die vicesima septima mensis januarii, anno a nativitate Domini millesimo CCCC° decimo nono. Presentibus pro testibus Petro Oliverii ypothecario, Stephano Fabri notario, ambobus ville Perpiniiani, et me Raymundo Fferrarii notario qui hec requisitus recepi.

...moi Guillem Johan, pareur de Perpignan... reconnais avoir reçu de vous Bartholomeu Miralles procureur royal... 7 livres et 9 deniers (lire sous) barcelonais ..., somme pour laquelle vous m'avez acheté trente-sept orangers à planter dans les vergers et l'olivette du château du roi, au prix de 4 sous par oranger. Fait le 27 janvier 1419.

Il convient de corriger denarios en solidos, en effet la multiplication (37 x 4) donne 148 s., soit 7 livres et 8 sous, auxquels ils faut ajouter un sou pour l'acte.

Sit omnibus notum quod ego Guilelmus Marcho ortholanus ville Perpiniiani gratis et ex certa sciencia, confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii locumtenentis vestri, quinque libras et undecim solidos barchinonenses de terno incluso uno solido pro presenti apocha michi debitas et pertinentes pro duobus mensibus, videlicet pro mensibus septembris et octobris proxime preteritis pro conreando et cultivando ffiguerale et ortos regios castri regii Perpiniiani quolibet dictorum mensium ad rationem quinquaginta quinque solidorum barchinonensium computato dimitum [...] Actum fuit hoc Perpiniiani die secunda mensis novembris, anno a nativitate Domini millesimo CCCC° decimo octo. Presentibus pro testibus Bernardo de Traveris, Raymundo Felii ambobus nunciis officii procuracionis regie predictorum comitatum, et me Raymundo Ferrarii notario qui hec requisitus recepi.

... moi Guillem Marc, jardinier de Perpignan reconnais avoir reçu de vous... 5 livres et 11 sous.. pour deux mois, septembre et octobre derniers, pendant lesquels j'ai cultivé la figueraie et les jardins royaux du château royal de Perpignan, à raison de 55 sous chacun. Fait le 2 novembre 1418.



Sit omnibus notum quod ego Arnaldus Maurell ortholanus ville Perpiniანი gratis et ex certa sciencia, confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii locumtenentis vestri, omnes illos triginta unum solidos barchinonenses de terno incluso uno solido pro presenti, pro quibus et quorum precio Jacobus Tuxa ortholanus dicte ville regens ortum seu figuerale et viridaria castri regii ville preffate a me emit triginta arbores volemorum sive de presseguers ad opus dicti orti seu figueralis [...] Quod fuit actum Perpiniანი prima die mensis februarii anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo, presentibus pro testibus Johanne Segelli, Jacobo Cegelli ambobus porteris domini regis et me Raymundo Fferrarii notario qui hec requisitus recepi.

... moi Arnau Maurell jardinier de Perpignan reconnais avoir reçu 31 sous.. pour lesquels Jaume Tuxa jardinier de la ville chargé du jardin ou de la figueraie et des vergers du château royal m'a acheté trente arbres poiriers ou pêchers pour ce jardin ou cette figueraie. Fait le 1^{er} février 1418.

La traduction de volemorum par « poiriers » n'est pas certaine, on pourrait comprendre ce mot comme « arbres fruitiers » ; sive presseguers serait alors une précision apportée à l'identification d'une espèce de fruitier pour laquelle le notaire ne connaît pas le terme latin (malum persicum).

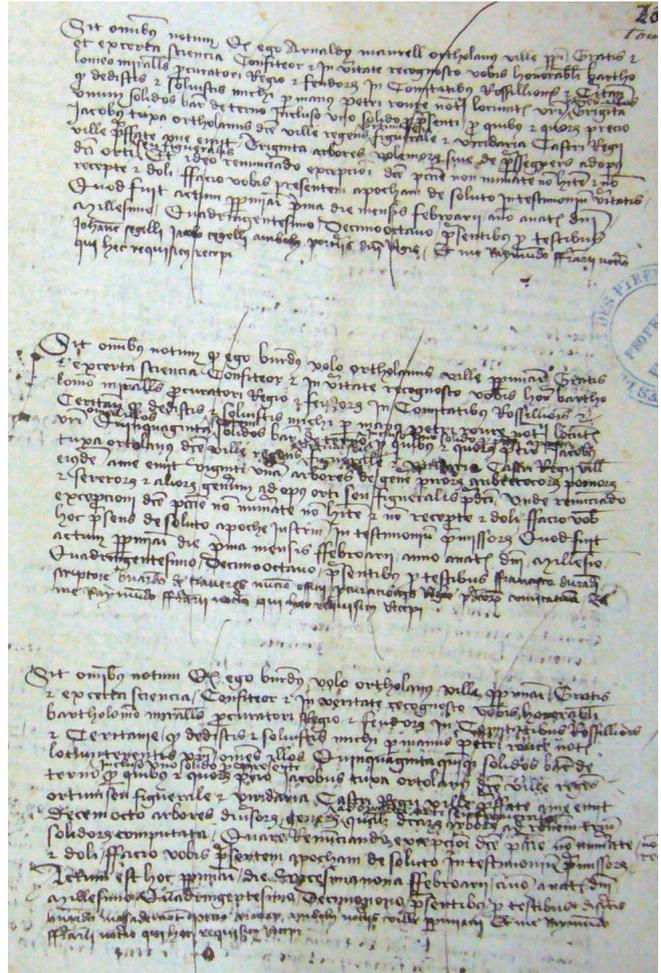
Sit omnibus notum quod ego Bernardus Volo ortholanus ville Perpiniანი gratis et ex certa sciencia, confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii locumtenentis vestri, omnes illos quinquaginta septem solidos barchinonenses de terno, incluso uno solido pro presenti apocha pro quibus et quorum precio Jacobus Tuxa ortolanus dicte ville regens ortum seu figuerale et viridaria castri regii ville eiusdem a me emit viginti una arbores de genere pitorum, aribrecotorum, pomorum et sererorum et aliorum generum ad opus orti seu figueralis predicti [...] Quod fuit actum Perpiniანი die prima mensis februarii anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo, presentibus pro testibus Francisco Durandi scriptore, Bernardo de Traveres nuncio officii procuracionis regie predictorum comitatum et me Raymundo Fferrarii notario qui hec requisitus recepi.

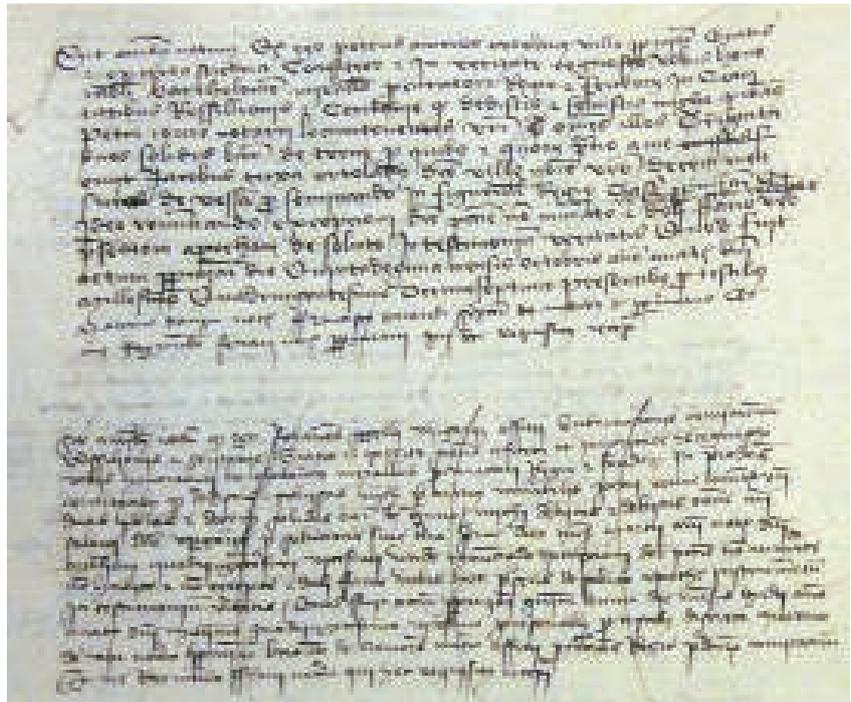
... moi Bernat Volo, jardinier de Perpignan, reconnais avoir reçu 57 sous.. pour lesquels Jaume Tuxa ... m'a acheté 21 arbres, des espèces suivantes poiriers, abricotiers, pommiers et cerisiers pour le jardin ou la figueraie. Fait le 1^{er} février 1418.

L'orthographe "aribrecotorum" témoigne de la méconnaissance du mot par le notaire royal, et donc sans doute de sa rareté. Il est probable que cette espèce est d'introduction récente.

Sit omnibus notum quod ego Bernardus Volo ortholanus ville Perpiniანი gratis et ex certa sciencia, confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii locumtenentis vestri, omnes illos quinquaginta quinque solidos barchinonenses de terno, incluso uno solido pro presenti pro quibus et quorum precio Jacobus Tuxa ortolanus dicte ville regens ortum seu figuerale et viridaria castri regii ville preffate a me emit decem octo arbores diversorum generum ad opus dicti orti seu figueralis qualibet dictarum arborum ad rationem trium solidorum computata [...] Actum est hoc Perpiniანი die vicesima nona februarii anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo decimo nono, presentibus pro testibus discretis Bernardi Masdemont, Petro Armany ambobus notariis ville Perpiniანი et e Raymundo Fferrarii notario qui hec requisitus recepi.

... moi Bernat Volo, jardinier de Perpignan, ... reconnais avoir reçu 55 sous ... pour lesquels Jaume Tuxa ... m'a acheté 18 arbres de diverses espèces pour le jardin ou la figueraie, au prix de 3 sous pour chaque arbre. Fait le 29 février 1419.





Sit omnibus notum quod ego Petrus Amoros ortolanus ville Perpiniatis gratis et ex certa sciencia, confiteor et in veritate recognosco vobis honorabili Bartholomeo Miralles procuratori regio et feudorum in comitatibus Rossillionis et Ceritanie quod dedistis et solvistis michi per manus Petri Roure notarii locumtenentis vestri, omnes illos triginta duos solidos barchinonenses de terno pro quibus et quorum precio a me emit Jacobus Tuxa ortolanus dicte ville nomine vestro decem mensuras de vessa pro seminando in figuerale regio castri Perpiniatis [...] Quod fuit actum Perpiniatis die quintadecima mensis octobris anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo, presentibus pro testibus Martino Davin notario, Francisco Durandi scriptore ambobus de Perpiniatis et me Raymundo Ferrarii notario Perpiniatis qui hec requisitus recepi.

... moi Pere Amoros, jardinier de Perpignan, reconnais avoir reçu 32 sous.. pour lesquels Jaume Tuxa ... m'a acheté ... dix mesures de vesce à semer dans la figuerale du château royal. Fait le 15 octobre 1417. La mesure de grains a une capacité d'environ 15 à 18 litres, selon les lieux.

ANNEXE 4

A-4 et A-4a : Transport de plants de vignes et de greffons de figuiers de Perpignan à Valence, livre de comptes de Guillem Amarell, 1346-1347, ACA, Real Patrimonio, Maestre Racional ; Volúmenes, Serie General, 2434, ici fol. 102r°.

Item pagam an Bernat Manerba d'Apia per DC malols de musquatz et per D malols entre vincela et jalmir clar et perdels los quals trametes en Valencia al senyor rey

Item, payé à Bernat Manerba de Pia pour 600 plants de vigne de muscat et pour 500 plants entre vincela, jalmir clair et perdels, lesquels devaient être transmis à Valence au seigneur roi.

Item pagam an Guillem Balaro que ana ha Cobloure per metre totz los ditz malols en fore dos grans sarries ab terra destembrada ab ayga et mes porta lo dit G LX esqueyxes de figeres de diverses sements et mes ho tot be encims en serpilat en un leyn et monta tota la messio que fe anant e venent per los ditz malols... 4 s

Item payé à Guillem Balaro qui est allé à Collioure pour placer tous les dits plants dans deux grands paniers avec de la terre détrempée d'eau et qui en outre a porté 60 greffons de figuiers de diverses espèces et a bien placé tout ensemble entouré de linges humides dans un bateau, et tous ses frais pour aller et venir avec les dits plants s'élèvent à 4 sous.

